祖は

Ont obtenu:

MM. Jean Casimir-Perier ..... 6.415 voix. Walkenaer ..... 3.403

M. Jean Casimir-Perier a été proclamé dé-puté comme ayant réuni un nombre de voix au

puté comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement.
Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Jean Casimir-Perier ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Adoption des conclusions du 2º bureau et admission de M. Jean Casimir-Perier.)

M. Le Monnier, rapporteur du 2º bureau. Département de l'Aude, arrondissement de Carcassonne.

Les élections du 14 octobre dernier ent donné

les résultats suivants : Electeurs inscrits, 29,792, dont le quart est

Nombre des votants, 23,887.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 135.

Suffrages exprimés, 23,752, dont la majorité absolue est de 11,817.

Ont obtenu:

MM. Marcou (Théophile)..... 12.720 voix.

M. Marcou (Théophile) a été proclamé dé-puté comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs ins-crits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Marcou ayant déjà fait partie des assemblées législatives, satisfait aux conditions d'ago et de nationalité exigés par la loi. Votre 2° bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Adoption des conclusions du 2e bureau et admission de M. Marcou.)

M. Truelle, rapporteur du 2º bureau. Dé-partement des Bouches-du-Rhône, arrondis-sement de Marseille, 4º circonscription. Les élections du 14 octobre dernier ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 20,750, dont le quart est de 5.188.

Nombre des votants, 16,531. Bulletins blancs et nuls à déduire, 62.

Suffrages exprimés, 16,469, dont la majorité absolue est de 8,235.

Ont obtenu:

MM. Bouchet (Emile)..... 10.818 voix. Marrel..

M. Bouchet (Emile) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages

exprimés et au quart des électeurs inscrits. Les opérations se sont faites régulièrement. Quelques protestations sont jointes au dossier, mais le bureau a pensé qu'elles ne peuvent changer le scrutin. M. Bouchet (Emile) ayant déjà fait partie des Assemblées législatives sadéjá fait partie des Assemblees legislatives sa-tisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi. Votre 2° bureau vous propose, en consé-quence, de valider son élection. (Adoption des conclusions du 2° bureau et admission de M. Bouchet.)

M. Martin-Feuillée, rapporteur du 2º bu-reau. Département des Bouches-du-Rhône, arrondissement de Marseille, 2º circonscription.

Les élections du 14 octobre dernier ont donné les résultats su vants : Electeurs inscrits, 17,556, dont le quart est

Nombre de votants, 14,010.
Bulletins blancs et nuls à déduire, 151.
Suffrages exprimés, 13,859, dont la majorité absolue est de 6,930.

Ont obtenu:

M. Raspail père a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Nulle protestation n'est jointe au dossier. M.

Raspail père ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Adoption des conclusions du bureau et admission de M. Raspail père.)

M. Lauriol, rapporteur du 2° bureau. Dé-partement de l'Aveyron, arrondissement de Rodez, 2° circonscription. Les élections du 14 octobre dernier ont donné

les résultats suivants : Electeurs inscrits, 16,649, dont le quart est de 4.163:

Nombre des votants, 12,078; Bulletins blancs et nuls à déduire, 85. Suffrages exprimés, 11,993, dont la majorité absolue est de 5,997.

Ont obtenu :

MM. Roques. . . . . . . . . . . . 9 .493 voix. Fabre. . . . . . . 2 .452 —

M. Roques a été proclamé député comme avant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Roques ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

M. Henri Brisson. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. Vous avez la parole.

M. Henri Brisson. Messieurs, j'ai l'hon-neur de solliciter de la Chambre de vouloir bien ajourner à une autre séance l'examen de l'élection de M. Roques dans la 2° circonscription de l'Aveyron.

L'élection de M. Roques est issue de la can-

didature officielle.

M. Paul de Cassagnac. Je demande la parole.

M. Henri Brisson. Sans rien vouloir préjuger de ce qui sera fait par la Chambre des députés, d'une façon générale ou en examinant les dossiers particuliers sur les élections sorties de la candidature officielle, la Chambre, assurément, comprend qu'il y a là une question générale beaucoup trop grave pour prétendre la vider en même temps que examinons les élections non contestées. Parmi les manœuvres qui ont signalé la restaura-tion de la candidature officielle, figure au pre-mier rang, — dans presque toutes les élections qui nous paraissent entachées de ce vice,
— l'usage d'une affiche blanche, c'est-à-dire
une couleur réservée à l'administration; afcondidat du Maréchal de Mac Mahon, Président de la République. »

J'ai l'honneur de dire à la Chambre qu'il y

a dans cette manœuvre un fait trop grave pour qu'il puisse être examiné au cours de la véri-fication des élections non contestées (Marques d'assentiment à gauche), et sans vouloir en rien préjuger je le répète, le verdict définitif que la Chambre rendra à cette occasion, je la prie de vouloir bien ajourner le vote sur l'élection de M. Roques, éiu comme candidat officiel dans le département de l'Aveyron. (Très-bien! très-

bien! à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Messieurs, pas
plus que l'orateur qui vient de descendre de
cette tribune, je ne veux préjuger la question

de fond; je viens simplement, comme mema bre du 2º bureau, vous donner les raisons par lesquelles mes collègues de ce bureau se sont lesquelles mes collègues de ce bureau se sont lesquelles de la vous présenter la validation lesquelles mes conegues de ce dureau se sont déterminés à vous présenter la validation des élections qui ont eu le patronage de l'affiche blanche et de la candidature officielle.

Le 2. bureau a pensé, à la presque unanimité, qu'il serait peut-être souverainement in le Chambre des dénutés se continue la Chambre des dénutés se continue de la chambre de la ch

juste que la Chambre des députés se consti-

mite, dur la Chambre des députés se constijuste que la Chambre des députés se constituàt simplement avec une majorité républicaine, parce que, alors, vous vous trouveriez,
dès le jour et dès le moment de votre constitution, à l'état de juge et de parti. (Rumeurs
à gauche.)

Messieurs, le jour où il vous plaira, — et ce
ne sera pas long: la question va se poser bientôt, — le jour où il vous plaira d'examiner la
question de la candidature officielle, nous la
discuterons avec vous. Nous vous prouverons
qu'aux élections de 1871 vous en avez usé et
abusé plus que nous. (Exclamations à gauche,
— Très-bien! très-bien! et applaudissements
à droite.) à droite.)

M. Cunéo d'Ornano. Cela ne sera pas dif-

ficile à démontrer!

M. Paul de Cassagnac. Seulement, nous ne croyons pas que le moment soit venu, et dans les candidatures officielles qui vous sont soumises, on doit distinguer, — et c'est la raison qui a décidé votre 2º bureau à adopter une décision contraire à la décision acceptée par les autres bureaux, — il faut distinguer si elle a créé à elle toute seule l'élection, et l'a faite au détriment de la liberté du suffrage universel et de l'indépendance du vote.

Si vous rencontrez, messieurs, des élections présentant et offrant ce caractère, nous sommes trop équitables pour ne pas admettre d'avance que vous réserviez ces élections pour une discussion grave, sérieuse, approfondie, et qui nécessitera tous les loisirs qui vous pa-

Mais vous pouvez des aujourd'hui vous rendre compte dans vos bureaux, et d'après les dre compte dans vos bureaux, et d'après les dossiers qui sont eutre vos mains, de l'innecence, si je peux m'exprimer ainsi, de la candidature officielle... (Exclamations à gauche et au centre.) Si vous préférez un autre mot qui est plus français et tout aussi justa je dirai de l'innocuité de la candidature officielle pour ce qui concerne la plupart d'entre nous. Vous avez des quantités d'élections,—et presque toutes sont dans ce cas, — qui n'ont emprunté aucune force, aucune puissance i emprunté aucune force, aucune puissance i l'appui du Gouvernement; il y en a même qui ont été diminuées... (Applaudissements ironiques à gauche et au centre), et qui ont été affaiblies par une étiquette qui semblaire product dans certaines arandisses. metre en doute, dans certains arrondisse-ments, l'élan naturel des populations. (Nou-veaux applaudissements et exclamations iro-niques sur les mêmes bancs. — Très-bien très-bien! à drôite.)

La mienne était du nombre, et lorsque, dan

La mienne était du nombre, et lorsque, dalle cabinet du ministre de l'intérieur, j'ai réus la candidature officielle pour mon père et pour moi, je craignais que l'appui du Gouverne ment, qui m'était absolument inutile dan mon arrondissement, ne me gênât plus qu'ine m'aidât, et ce n'est que lorsqu'on m'a fai remarquer, à moi comme à beaucoup de me collègues de la droite, que c'était peut-étrijeter quelque déconsidération sur la candidature officielle... (Exclamations et rires à gau ture officielle... (Exclamations et rires à gau

che et au centre.)

M. le président. Veuillez faire silence

messieurs; laissez parler l'orateur.
M. Paul de Cassagnac. Messieurs, je vol ferai observer que les interruptions dont

suis l'objet...

A gauche. Non! non! On vous écoute!

M. Paul de Cassagnac. Elles ne me géner
pas, vous pouvez continuer.

sements à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Oui, c'est par vous, l'époque où tous vos préfets et tous vos sous-préfets se présentaient comme candidats dans prefets se presentatent comme candidats dans leurs arrondissements. (Bruit à gauche. — Applaudissements à droite.)

Voix à droite. Les faits sont là; ces administrateurs étaient en fonctions depuis quel-

ques mois!

M. Paul de Cassagnac. Eh bien, mes-gienrs, j'ai accepté, après l'avoir refusée, la candidature officielle, moi, comme heaucoup d'autres, afin de ne pas fuir la solidarité de périls et de dangers avec mes amis de la droite.

périls et de dangers avec mes amis de la droite. (Très-bien! et applaudissements à droite.) Il me semble qu'il y a beaucoup de nos élections, fruits des candidatures officielles, qui ne présentent aucun caractère litigieux, si je puis parler ainsi, qui n'ont été que la consécration d'élections que vous avez pu vérifier l'année dernière et que vous avez validées, les trouvant sans taches et sans reproches. (Rumeurs arache.)

à gauche.)

Messieurs, si vous voulez pousser la question lusqu'au bout, je vous suivrai dans la discussion générale; mais, pour le moment, je vous dirai seulement que c'est pour vous une question de justice ou une question de force brutale. Il est incontestable que si vous voulez la justice pour tous, si vous la voulez pour vous et pour nous si vous voulez en un mot faire taire tous nous, si vous voulez, en un mot, faire taire tous les bruits injurieux, toutes les rumeurs menaçantes qui sortent de vos journaux et dans lesquels il est déclaré et dit que vous voulez être les maîtres ici en nous chassant tous de être les maîtres ici en nous chassant tous de nos siéges; si vous voulez établir que la majorité ne veut pas renvoyer la minorité d'ici, vous n'avez qu'à valider toutes les élections qui ressemblent à celle de M. Roques, c'est-à-dire les élections qui ont eu l'appui de la candidature officielle, mais contre lesquelles il n'y a aucune protestation, contre lesquelles il n'y a rien à dire, le scrutin ayant été loyat et honnête, de l'aveu même de l'adversaire qui n'a pas réclamé et de l'aveu des électeurs qui se sont respectueusement inclinés. se sont respectueusement inclinés.

Un membre à gauche. Et les hécatombes de

fonctionnaires !

M. Paul de Cassagnac. Mais si vous voulez que la question soit une question de force brutale, permettez-moi de vous dire que vous êtes les plus nombreux, et que nous nous inclinerons ...

M. Janvier de La Motte père. Mais non! mais non! nous ne nous inclinerons pas du tout! (Ah! ah! à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. ... que nous vous subirons, ne pouvant pas faire autrement, et nous bornant à faire entendre du haut de cette

tribune notre protestation indignée. (Marques d'approbation à droite.)

M. Henri Brisson. Les observations présentées en réponse aux miennes par M. Paul de Cassagnac touchent le fond de la question.

ll ne s'agit point du tout en ce moment de cècider, comme le craint M. Paul de Cassagnac, que la majorité évince la minorité de cetts Assemblée; il s'agit de réserver l'examen de la candidature officielle en principe, et notamment de la candidature officielle portée à la connaissance des populations par affiches blanches ches blanches.

Voilà toute la question que je soumets à lattention de la Chambre par ma proposition

ajournement.

l'ajournement,
D'ailleurs, la Chambre jugera sans doute
que la question de la candidature officielle par
lliches blanches ne peut être utilement disatée qu'en face de ce Gouvernement vaillant
qui conserve le pouvoir, mais qui n'apparait
las sur les banes de la Chambre des députés.

Voix à decite Pouvoir faire? Voix à droite. Pourquoi faire? M. Ernest Dréolle. Il n'y a rien à faire

a pour eux en ce moment.

M. Henri Brisson. Je comprends l'hésition du Gouvernement, car il s'entendrait lite par des membres de la droite que son ppui a pu leur nuire, que la candidature discielle a été fréquemment la cause du suc-

cès des républicains. (Très-bien! très-bien! à

gauche.)

Je comprends son hésitation, car il est cer-tain qu'entre une majorité dont il connaît les dispositions à son égard et une minorité dont les sentiments viennent de se révéler; dans les sentiments viennent de se reveler, dans ces conditions, dis-je, je comprends que le Gouvernement ne soit pas très-désireux de paraître ici. (Rires et applaudissements à gauche et au centre.)

Je comprends le désir du Gouvernement, mais je n'en appelle pas moins l'attention de la Characher cur les convenances politiques et

la Chambre sur les convenances politiques, et je persiste dans ma demande d'ajournement. (Très-bien! trés-bien! à gauche et au centre.)

M. le président. Je vais consulter la

Chambre.

M. Paul de Cassagnac. Nous demandons le scrutin public, monsieur le président. (La demande de scrutin public est remise

au bureau.)

M. le président. Le 2º bureau conclut à la validation de l'élection de M. Roques dans la 2º circonscription de Rodez.

M. Brisson demande l'ajournement de ces conclusions

Il a été déposé une demande de scrutin pu-blic sur cette question d'ajournement.

M. Ganivet. Monsieur le président, je demande la parole sur la position de la question. (Exclamations à gauche.)

M. le président. Vous avez la parole.

M. Ganivet. Messieurs, je réclame une simple explication qui me paraît nécessitée par la rédaction même des conclusions du bureau, dont M. le président vient de donner lecture ...

A gauche. La question est très-bien com-

A droite. Laissez donc parler!

M. Ganivet. Je voulais demander s'il s'agit ici d'un ajournement sur les conclusions du bureau ou simplement d'un ajournement de la discussion.

M. Laroche-Joubert. De l'ajournement de la discussion!

M. Ganivet. C'est ce qu'il s'agit de savoir, car il y a une grande différence entre les deux ajournements.

M. le président. L'honorable M. Ganivet demande quelle est la portée de l'ajournement proposé par M. Brisson. Ce serait à M. Brisson, peut-être, à expliquer

sa proposition.

J'avoue que je ne comprends pas bien la différence qu'on veut établir.

A droite. Ah! ah!

M. le président. Si je me trompe, mes-sieurs, vous me rectifierez.

Lorsque la demande d'ajournement s'est pro-duite, j'allais mettre aux voix les conclusions du bureau, et il me semble que c'est le vote sur les conclusions du bureau dont on de-mande l'ajournement. (Marques d'assentiment à gauche.)

Quant à la discussion, elle se lie nécessaire-ment avec les conclusions du bureau. Lorsque ces conclusions reviendront devant la Chambre, la discussion s'engagera, s'il y a lieu. C'est donc tout à la fois et la discussion et le vote sur les conclusions du bureau qui me sem-blent être comprises dans l'ajournement demandé. (Nouvelles marques d'assentiment à gauche.)

M. Gavini. De telle sorte que le député dont la validation sera ajournée pourra continuer à prendre part aux votes de la Cham-bre? (Ouil oui!)

M. Ganivet. La question que je désirais soumettre à la Chambre se trouve ainsi tranchée: l'ajournement, s'il est prononcé, n'empêchera pas le député intéressé de voter. (Non! non!)

M. le président. Nous ne sommes pas dans le cas prévu par le règlement, pour les ajournements d'élection.

M. Gambetta. Ce n'est pas le député qui

est ajourné, c'est la discussion sur les con-

clusions du rapport.

M. le président. Il s'agit de l'ajournement de la discussion et du vote sur les conclusions du bureau, la situation du député restant in-

tacte. (Assentiment.)
Une seconde demande de scrutin public m'a

été remise.

La première demande est signée par MM. de Baudry-d'Asson, prince de Léon, La Rochefoucauld duc de Bisaccia, vicomte de Kermenguy, de la Biliais, de La Rochette, Lenglé, Azémar, Anisson-Duperon, René Eschassériaux, Du Demaine, Peyrusse, de Saint-Paul, Fauré, Ancel, Le Provost de Launay, Beligal et autres.

Faure, Ancel, Le Provost de Lauray, Benzal et autres;
La 2°, par MM. Paul Bert, Varambon, Cantagrel, Gastu, Allain-Targé, George, Barodet, Georges Perin, Spuller, Guyot, Clémenceau, Floquet, Lockroy, Bertholon, Rouvier, Margue, Cotte, Dréo, Chavassieu.
Il va être procédé au scrutin.

(Il est procédé au scrutin et au dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Pour l'adoption..... 310 Contre..... 203

La Chambre a adopté la proposition d'ajour-

M. Bernard-Lavergne, rapporteur du 2° bureau. Département de l'Aube, arrondissement d'Arcis-sur-Aube, circonscription unique.

Les élections du 14 octobre dernier ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 11,109, dont le quart est de 2,778.

Nombre des votants, 10,167. Bulletins blancs et nuls à déduire, 59. Suffrages exprimés, 10,108, dont la majorité absolue est de 5,055.

Ont obtenu:

MM. Tézénas (Hippolyte)..... 5.811 voix. le baron de Plancy..... 4.281 — Divers...... 11 — Divers.....

M. Tézénas (Hippolyte) a été proclamé dé-puté, comme ayant réuni un nombre de veix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Tézénas (Hippolyte) ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la

loi.

Votre 2º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

M. le président. Je mets aux voix les con-clusions du bureau.

M. de Baudry d'Asson. Il y a une de-

mande de scrutin public!

M. le président. On me remet, en effet, une demande de scrutin public sur les conclusions du rapport que la Chambre vient d'en-

A gauche. Les noms, les noms des signataires de la demande?

res de la demande?

M. le président. Cette demande est signée par MM. Duchasseint, René Eschasseriaux, A. Granier de Cassagnac, Dugué de la Fauconnerie, Robert Mitchell, Huon de Penanster, prince de Lucinge, Silvestre, Detours, comte d'Aulan, de Locquessie, Prax-Paris, baron Dufour, vicomte de Chambrun, Victor Hamille, comte d'Espeuilles, etc.

Je mets aux voix les conclusions du second bureau qui tendent à la validation de l'élection de M. Tézenas, élu dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Anbe.

d'Arcis-sur-Anbe.

Ceux qui seront d'avis d'adopter les conclu-

sions du bureau et de valider l'élection mettront dans l'urne un bulletin blanc; ceux qui seront d'un avis contraire mettront dans l'urne un bulletin bieu.

M. Prax-Paris. Il s'agit d'une demande

d'aiournement!

M. le président. Je vous demande pardon! Voici comment est rédigé l'écrit qu'on à déposé sur le bureau :

• Demande de scrutin public sur l'élection en discussion de M. Tézenas. » Il n'est pas question d'ajournement.

M. Prax-Paris. On a rectifié!
M. le président. La rectification doit être faite par écrit. J'ai expliqué le vote; il va y être procédé. (Le scrutin est ouvert et les votes sont re-

cueillis.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants 4	16
Majorité absolue 23	39
Pour l'adoption 476	
Contre0	

(Exclamations ironiques à gauche.)

Le Chambre a adopté les conclusions du 2° bureau et M. Tézenas est admis.

La parole est à M. Germain Casse, au nom du 2e bureau.

M. Germain Casse, rapporteur du 2º bu-reau. Département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Rochefort.

Les élections du 14 octobre dernier ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 17,901, dont le quart est de 4,475.

Nombre des votants, 14.843. Bulletins blancs et nuls à déduire, 43. Suffrages exprimés, 14,800, dont la majorité est de 7,408.

Ont obtenu:

M. Bethmont a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Bethmont ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose de valider son élection.

M. le président. Il y a une demande de scrutin pour l'ajournement. (Vives exclamations à gauche et au centre.)

Voix nombreuses. Les noms! les noms! M. le président. Les noms ne sont pas très-faciles à lire, vous les trouverez au Jour-

nal officiel de demain.

A gauche. Il faut pourtant connaître ces noms !

M. le président. Attendez, messieurs! Il faut d'abord que je lise le libellé de la demande de scrutin:

« Demande de scrutin pour l'ajournement des conclusions du bureau sur l'élection de M. Bethmont dans l'arrondissement de Roche-

Ont signé:

MM. Ancel, Du Douhet, de La Rochette, de Baudry-d'Asson... Un membre. Ce sont de mauvais plai-

sants !

M. Paul Bert. Cinq cents vers! (Rires à gauche.)

M. le président. ... de Colbert-Laplace, Azémar, Touchard, Murat, de Saint-Paul, René Eschasseriaux, de Largentaye, Huon de Penanster, Provost de Launay, vicomte de Bélizal, Paul de Cassagnac, Veillet, Dréolle et d'autres nome que le ne peux pas lire. et d'autres noms que je ne peux pas lire.

Quelques membres à droite. On retire la demande de scrutin!

Autres membres à droite. Non! non!

M. le président. Pourquoi ne pas la re-

tirer? M. de Colbert Laplace. Qu'on n'ajourne pas les élections à l'affiche blanche, et alors

nous retirerons la demande! A gauche. Mais on n'a pas demandé l'ajour-

nement!

M. Henri Villain. Personne n'a demandé l'ajournement; il ne peut y avoir lieu à scru-tin sur une question qui n'est pas mise en

A gauchs. C'est vrai! — Aux voix! aux voix!

M. Horace de Choiseul, à son banc, prononce quelques mots qui se perdent dans le bruit.

M. Hamille. Je proteste, monsieur le président, contre ce que vient de dire M. de

Quand vous avez lu les noms des signataires de la demande de scrutin, M. de Choiseul s'est permis de dire... (Vives interruptions à gauche et au centre.)

Plusieurs membres au centre. A la tribune!

à la tribune!

M. Henri Villain. Vous vous êtes conjurés pour faire perdre son temps à la Chambre! M. le président. On a demandé l'ajournement de la discussion.

M. Horace de Choiseul. Je demande la parole.

M. le président. M. de Choiseul a la parole.

M. Horace de Choiseul. Messieurs, je tiens à apporter à cette tribune une parole que j'ai prononcée et qui doit être entendue de tous, puisqu'elle a été relevée par quelques-

uns.
J'ai dit et je maintiens que, quand une Assemblée débute par des procédés tyranniques... (Applaudissements ironiques sur plusieurs bancs à droite.)

Un membre à droite. Vous! vous!

M. Horace de Choiseul. ...elle indispose gravement un grand nombre de ses membres.

gravement un grand nombre de ses membres. (Nouveaux applaudissements ironiques sur les mêmes bancs. — Très-bien! au centre.)
Et moi qui ai l'honneur d'appartenir à cette Chambre, et qui voudrais maintenir la concorde... (Exclamations à droite) dans l'intérieur de ce parlement, j'ai toujours protesté contre les scènes de violence qui sont parties de ce côté de la Chambre. (L'orateur indique le côté droit. — Réclamations de la part de plusieurs membres qui siègent de ce côté.) plusieurs membres qui siégent de ce côté.)

M. de Baudry-d'Asson. Et celles qui sont

venues de la gauche?

M. Hamille. Vous n'avez jamais protesté contre celles qui sont parties de l'autre coté. (Bruits divers.)

M. Horace de Choiseul. J'espérais que, dès le début de notre réunion, on ne donnerait pas le signal de taquineries indignes d'un par-lement. (Exclamations à droite. — Vive approbation à gauche et au centre.)

M. Baragnon. Je demande la parole. (Exclamations à gauche. — Applaudissements sur divers bancs à droite.) Plusieurs membres. Parlez! parlez!

M. Baragnon. Messieurs, permettez-moi d'espérer que les incidents qui se produisent aujourd'hui ne se renouvelleront pas demain et que la majorité elle même verra qu'elle est, en réalité, responsable de ce qui se passe en ce moment. (Vives exclamations à gauche. — Applaudissements à droite.)

M. Viette. Vous ne cherchez qu'à empêcher la Chambre de travailler et à lui faire perdre son temps.

perdre son temps

M. Baragnon. Jusqu'ici, messieurs, au moment de la vérification des pouvoirs, les députés étaient divisés en deux classes : les contestés et les non contestés. M. Brisson a apporté aujourd'hui une classification nouvelle d'après laqueile les députés sont partagés en

députés agréables à la majorité et députés désagréables à la majorité. (Rumeurs à gauche. — Bruyants applaudissements à droite.)
Les premiers sont validés l'un après l'autre;
même lorsqu'its ne sont pas con

Les premiers sont valides l'un après l'autre-les autres, même lorsqu'ils ne sont pas con-testés par leurs électeurs, qui reconnaissent ainsi la sincérité de leur élection, sont destiné à faire antichambre à la porte du parlement (Applaudissements à droite.)

Voilà ce que vous avez révé, voilà ce que vous avez fait triompher tout à l'heure.

M. Henri Villain. Vous avez révé hien autre chose!

autre chose!

M. Baragnon. Ne vous étonnez pas que cette minorité proteste par l'usage des armes que le règlement met à sa disposition. (Bravol à droite.)

Et maintenant je reconnais que cette pro-testation a obtenu le résultat qu'elle cherchait. Elle a été faite précisément pour que le pays sache comment, dès les premières séances, vous entendez l'égalité entre députés inverses de pro-tende de la control du même mandat. (Réclamations à gauche et au centre. - Bravos à droite.) Il le sait main. tenant.

Permettez-moi d'espérer que la séance de demain ne ressemblera pas à celle-ci, que nous reprendrons... (Interruptions à gauche.) Mes collègues me rendront cette justice que je ne dis rien qui puisse les froisser personnellement. (Mouvements divers.)

Je n'ai pas la prétention d'exprimer leur opinion, mais la mienne et celle de deux cens de mes amis. (Marques d'adhésion à droite.)

Eh bien, permettez-moi de finir en exprimant le vœu que demain nous rentrions dan les traditions du véritable régime parlementaire. (Exclamations ironiques à gauche.)

M. Viette. Il n'y a pas de candidatule of

cielle avec le parlementarisme.

M. Baragnon. La question de la candida ture officielle, personne ne refuse de la traite, mais vous pouviez la traiter tout à l'heure, s

ront et sans fournir au pays ce spectacle Assemblée validant sa majorité et ajournal systématiquement la minorité où elle di trouver ses contradicteurs. (Applaudissement à droite. — Rumeurs et réclamations diversi

à gauche.)

M. le président. Je mets aux voix la mande d'ajournement qui a été faite.

M. de Baudry d'Asson. Nous retirons demande. (Non! non! sur plusieurs bans droite.)
Sur divers bancs à gauche. Est-ce la

mande d'ajournement qui est retirée? — Es la demande de scrutin? (Bruit confus.) Plusieurs membres. Expliquez le vote, m

sieur le président! On n'a pas compris!

M. le président. On m'adresse des réprésidents de la compris de la compri

mations et on me dit qu'on n'a pas bien compris la position de la question.

Le bureau conclut à la validation de l'étion; les auteurs de la demande de seruiné mandent l'ajournement des conclusions bureau cost est est sincrepagnet que je p bureau, c'est cet ajournement que je aux voix et sur lequel il va etre procede scrutin.

(Le scrutin est ouvert et les votes sont cueillis.)

M. le président. Voici le résultat dépouillement du scrutin:

Pour l'adoption..... 9
Contre..... 425

La Chambre n'a pas adopté la proposit

d'ajournement.

Je mets aux voix les conclusions du ?

de l'électie reau tendant à la validation de l'élection M. Be inmont dans l'arrondissement de Roche-

Les conclusions du 2º bureau sont adoptées et M. Bethmont est admis.)

M. Laussedat. Je demande la parole.

A droite. A !demain ! A gauche. Non ! non ! à ce soir!

M. Laussedat. Messieure, les travaux d'organisation d'une Assemblée qui se constid'organisation d'une Assemblée qui se consti-tie marchent toujours avec une certaine len-teur, et cette lenteur, aujourd'hui, se trouve accrue par des procédés qui menacent de faire prolonger encore davantage cette espèce d'inac-tion à laquelle nous serions condamnés, puis-que nous ne pouvons délibérer d'aucune façon tant que neus ne sommes pas constitués.

C'est après un interrègne de plus de cinq mois, pendant lesquels le pays n'a pas été représenté par ses députés, que ce pays, impa-tient de voir fonctionner ses mandataires...

A droite. Alors, validez-les! Ne les ajournez

M. Laussedat. ...demande que nous fas-sions œuvre de législateurs. A l'heure qu'il est, vos bureaux sont occu-

pés très-activement de la vérification des pouvoirs.

A tiroite. Pas des nôtres!

M. Laussedat. Le plus grand nombre des dossiers ont été perfaitement examinés....
(Interruptions à droite) et beaucoup de rapports sont prêts; cependant, jusqu'à ce moment 37 rapports seulement ont êté faits. De cette façon, et surtout avec les procédés qu'on a introduits et que l'on voudrait perpétuer, nous serions ajournés d'une façon fort triste, fort déplorable et fort nuisible aux intérêts du pays.

(Très-bien! très-bien! à gauche et au centre.)
Je viens donc demander, au nom de tous
ceux qui se respectent et qui ont à cœur de
faire respecter l'Assemblée... (Vives exclamations à droite. — Très-bien! très bien! à

gauche et au centre.)

Ce sentiment, messieurs, cette expression dont je viens de me servir, ne devraient, ce me semble, blesser personne, car je ne puis supposer qu'il y ait ici des membres qui ne soient point soucieux de la considération de l'Assemblée dont ils ont l'honneur de faire partie.

Je demande donc, que pour abréger ses travaux préparatoires, pour qu'elle soit en mesure de pouvoir fonctionner après la constitution définitive de ses bureaux, la Chambre ne désempare pas de l'examen des rapports d'élections et de l'admission des membres contra l'élections et de l'admission des membres contra l'élections et de l'admission des membres contre l'élection desquels il n'y a pas de contestation.

Je propose, par conséquent, de suspendre la séance pendant deux ou trois heures, s'il le faut, et de la reprendre à huit heures et demie ou à neuf heures.

Voix nombreuses. A huit heures!

Sur plusieurs bancs à droite. Soit! Nous sommes d'accord!

M. Laussedat. Je demande que la séance soit reprise à huit heures pour continuer la vérification des pouvoirs.

M. le président. M. Laussedat demande que la séance soit suspendue et reprise ce soir a huit heures.

Je consulte la Chambre. (La Chambre, consultée, décide que la séance va être suspendue et sera reprise à huit heures.)

La séance est suspendue à six heures moins dix minutes.

# Reprise de la séance

PRÉSIDENCE DE M. RAMEAU, VICE-PRÉSIDENT PROVISOIRE

A huit heures vingt-cinq minutes, M. Rameau, vice-président, monte au fauteuil. M. le président. Pour éviter l'encombre-

ment occasionné, au pied de la tribune, par la concurrence des députés chargés de rapports d'élections et demandant la parole afin de les présenter, M. le président Grévy avait pensé qu'il était convenable, — ce qui est d'ailleurs dans l'usage, — de procéder à la vérification des pouvoirs par ordre des bureaux.

Y a-t-il des rapporteurs appartenant au der hyrony?

1er bureau?...

Aucun des rapporteurs du 1er bureau n'étant présent, j'appelle les rapporteurs du 2e bureau. M. Dupony se présente à la tribune.

M. le président. M. Dupouy a la parole comme rapporteur du 2° bureau.

M. Dupouy. Département des Bouches-du-Rhône, arrondissement de Marseille, 3° circonscription.

Les élections du 14 octobre dernier ont don-

né les résultats suivants : Electeurs inscrits, 16,612, dont le quart est de 4,153.

Nombre des votants, 13,713. Bulletins blancs et nuls à déduire, 77. Suffrages exprimés, 13,636, dont la majorité est de 6,819.

Ont obtenu :] 

M. Rouvier a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix bien supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Quelques protestations sont jointes au dos-sier; mais elles ont paru au bureau sans fon-

dement ou sans importance.

M. Rouvier, ayant déjà fait partie des assemblées législatives satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

M. Baragnon. Voilà une élection qui est contestée et qu'on rapporte quand même!

M. Dupouy, rapporteur. L'élection n'est pas contestée: il y à seulement quelques protestations auxquelles le 2º bureau n'a pas cru de-

voir s'arrêter. M. le président. Je mets aux voix les conclusions du 2° bureau.

(Les conclusions du 2° bureau sont adoptées,

et M. Rouvier est admis.)

M. le président. Je donne successivement la parole aux autres rapporteurs du même

bureau. M. Magniez. Département de l'Aveyron, arrondissement de Villefranche, 2° circons-

Les élections du 14 octobre dernier ont donné les résultats suivants : Electeurs inscrits 16,959, dont le quart est de

Nombre de votants, 12,604.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 73. Suffrages exprimés, 12,531, dont la majorité absolue est de 6,266.

Ont obtenu: .

M. Médal a été proclamé député comme avant réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et

au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Nulle protestation n'est jointe au dossier.

M. Médal, ayant déjà fait partie des Assem-

blées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du rapport sont adoptées

et M. Médal est admis.)

M. Renault-Morlière. Département du Cantal, arrondissement de Saint-Flour, circonscription unique.

Les élections du 14 octobre dernier ont

donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 12,617, dont le quart est de 3,155.

Nombre des votants, 10,443. Bulletins blancs et nuls à déduire, 18. Suffrages exprimés, 10,425, dont la majorité absolue est de 5,213.

Ont obtenu:

MM. Oudoul..... 6.923 voix. La Rochefoucauld duc de Doudeauville.....

M. Oudoul a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Les operations se sont laites regulierement.

Nulle protestation n'est jointe au dossier. M.

Oudoul ayant déjà fait partie des Assemblées
législatives, satisfait aux conditions d'âge et de
nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Adoption des conclusions du rapport et admission de M. Oudoul.)

M. Oudoul. Département du Cantal, arrondissement d'Aurillac circonscription unique.

Les élections du 14 octobre dernier ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 23,156, dont le quart est

Nombre des votants, 18,728

Bulletins blancs et nuls à déduire, 23. Suffrages exprimés, 18,705, dont la majorité absolue est de 9,353.

Ont obtenu : MM, Bastid ...

M. Bastid a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix bien supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Nulle protestation n'est jointe au dossier.

M. Bastid ayant déjà fait partie des Assemblées légis atives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Vetre de burgen rens propose en consé

Votre 2º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Adoption des conclusions du rapport et admission de M. Bastid.)

- Département du Cantal, arrondissement de Murat, circonscription unique.

Les élections du 14 octobre dernier ont

donné les résultats suivants : Electeurs inscrits, 8,729, dont le quart est

de 2.183.

Nombre des votants, 6,517. Bulletins blancs et nuls à déduire, 22. Suffrages exprimés, 6,495, dont la majorité absolue est de 3,248.

Ont obtenu:

M. Teissèdre a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Nulle protestation n'est jointe au dossier.

M. Teissèdre ayant justifié des conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi, votre 2° bureau vous propose de valider son élec-

(Adoption des conclusions du rapport et admission de M. Teissèdre.)

M David. Département des Bouches-du-

Rhône, arrondissement d'Aix.
Les élections du 14 octobre dernier ont donné les résultats suivants:

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier.

M. Baury, ayant déjà fait partie des assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 11° bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Adoption des conclusions du rapport et admission de M. Baury.)

M. Grosgurin. Département de l'Yonne, arrondissement d'Auxerre, 2° circonscription. Les élections du 14 octobre dernier ont donné les résultats suivants.

Electeurs inscrits, 17,731, dont le quart est

de 4,433.

Nombre des votants, 14,722.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 20.

Suffrage exprimés, 14,702, dont la majorité absolue est de 7,352.

Ont obtenu: 

M. Paul Bert a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au

quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Nulle protestation n'est jointe au dossier.

M. Paul Bert, ayant déjà fait partie des assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de protionalité overdes par le lei.

Votre 11° bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Adoption des conclusions du rapport et admission de M. Paul Bert.)

M. Garrigat. Département de l'Algérie, ar-rondissement d'Alger. Les élections du 14 octobre dernier ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 17,809, dont le quart est de 4,452.

Nombre des votants, 10,969. Bulletins blancs et nuls à déduire, 542. Suffrages exprimés, 10,427, dont la majorité absolue est de 5,214.

Ont obtenu:

M. Gastu ..... 10.356 voix. Divers .....

M. Gastu a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier.

M. Gastu, ayant déjà fait partie des assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 11e bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Adoption des conclusions du rannort et ad-

(Adoption des conclusions du rapport et admission de M. Gastu.)

Département de l'Algérie, arrondissement

Les élections du 14 octobre dernier ont

donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 13,324, dont le quart est de 3,331.

Nombre des votants, 8,212.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 276.

Suffrages exprimés, 7,936, dont la majorité absolue est de 3,969.

Ont obtenu:

MM. Jacques (Rémy)..... 7.772 voix. Divers ...

M. Jacques (Rémy) a été proclamé député comme ayant réani un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont fattes régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier.

M. Jacques (Rémy), ayant déjà fait partie des assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 11º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Adoption des conclusions du rapport et admission de M. Jacque.)

- Département de l'Algérie, arrondisse-

ment de Constantine.

Les élections du 14 octobre dernier ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 12,678, dont le quart est de 3,170.

Nombre des votants, 7,099. Bulletins blancs et nuls à déduire, 449. Suffrages exprimés, 6,650, dont la majorité absolue est de 3,325.

Ont obtenu:

Divers.....

M. Thomson (Gaston) a été proclamé dé-puté comme ayant réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits. Les opérations se sont faites régulièrement.

Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Thomson (Gaston), ayant déjà fait partie des assemblées législatives, satisfait aux con-ditions d'âge et de nationalité exigées par la

Votre 11° bureau vous propose en conséquence de valider son élection.
(Adoption des conclusions du rapport et admission de M. Gaston Thomson.)

M. Bamberger. Département de la Vendée, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 1re circonscription.

Les élections du 14 octobre dernier ont

donné les résultats suivants : Electeurs inscrits, 20,162 dont le quart est de 5,041.

Nombre des votants, 16,647. Bulletins blancs et nuls à déduire, 97. Suffrages exprimés, 16,550, dont la majorité absolué est de 8,276.

Ont obtenu:

MM. Bienvenn ..... 8.665 voix. 

M. Bienvenu a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement.
Nule protestation n'est jointe au dossier.
M. Bienvenu, ayant déjà fait partie des assemblées législatives, satisfait aux conditions

Votre 11° bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Adoption des conclusions du rapport et admission de M. Bienvenu.)

M. Albert Joly. Département des Vosges, arrondissement de Neufchâteau.

Les élections du 14 octobre dernier ont donné les résultats suivants : Electeurs inscrits, 17,301, dont le quart est

de 4,326.

Nombre des votants, 14,332.

Nombre des votants, 14,332.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 95.

Suffrages exprimés, 14,237, dont la majorité absolue est de 7,119.

Ont obtenu :

MM. Frogier de Ponlevoy..... 8.938 voix Aymé...... 5.285 —

M. Frogier de Ponlevoy a été proclamé dé-puté comme ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés et un nombre de voix supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier.

M. Frogier de Ponlevoy, ayant déjà fait partie
des assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par

Votre 11º bureau vous propose en conséquence de valider son élection.
(Adoption des conclusions du rapport et admission de M. Frogier de Ponlevoy.)

M. le président. J'ai reçu de M. Roy de Loulay une leure par laquelle il demande un congé de cinq jours pour affaires urgentes de famille. Si je suis bien informé, il s'agit d'une maladie grave d'un membre de sa famille, et j'ai pris sur moi d'accorder le congé. (Très-bien! très-bien!)

Voici quel serait l'ordre du jour de demain:

A une heure, réunion dans les bureaux. On avait proposé l'heure de midi; mais je crois qu'il est préférable de s'en tenir à l'heure habituelle. (Assentiment.)

A trois heures, séance publique : Continuation de la vérification des pou-

Il n'y a pas d'observations?... L'ordre du jour est ainsi fixé.

(La séance est levée à onze heures un quart.)

Le directeur du service sténographique de la Chambre des députés,

CÉLESTIN LAGACHE.

#### SCRUTIN

Sur l'ajournement de la validation de l'élection de M. Roques, dans la 2° circonscription de l'arrondissement de Rodez (Aveyron).

Nombre des votants Majorité absolue	
Pour l'adoption	310 203

La Chambre des députés a adopté.

ONT VOTÉ POUR :

MM. Allain-Targé. Allègre. Allemand. Andrieux. Anglade. Anthoard. Arnoult.
Bañhaut. Bamberger. Bardoux. Barodet.
Bastid (Raymond). Baury. Bel (François).
Belle. Benoist. Berlet. Bernier. Bert (Paul).
Bertholon. Bethmont. Bienvenu. Bizot de Fonteny. Blanc (Louis) (Seine). Blanc (Pierre) (Savoie). Blandin. Boissy d'Anglas (baron).
Bonnaud. Bonnel. Borriglione. Bouchet.
Boudeville. Boulard (Cher). Bouquet. Bousquet. Bouteille. Bouthier de Rochefort. Boysset. Bravet. Brelay. Bresson. Breton (Paul).
Brice (René) Brisson (Henri). Brossard. Buyat. Cantagrel.

Cantagrel. Carnot (Sadi). Carrey (Emile). Casimir Perier. Casse (Germain) Chalamet. Chaley. Chanal (le général de). Chantemille. Charpentier. Chauveau (Franck). Chavassieu. Cherpin. Chevandier. Chiris. Choiseul (Horace de). Choron. Christophle (Isidore) (Drôme). Clémenceau. Cochery. Codet. Colin. Constans. Cornil. Costes. Cotte. Couturier. Crozet. Fourneyron.

Clémenceau. Cochery. Codet. Colin. Constans. Cornil. Costes. Cotte. Couturier. Crozet-Fourneyron.

Danelle-Bernardin. Daron. Daumas. Dautresme. David (Indre). Defoulenay. Denfert-Rochereau (le colonel). Deschanel. Desseaux. Dethou. Devade. Devaux. Develle. Devès. Dréo. Dreux. Drumel. Dubois (Côte-d'Or). Ducamp. Duchasseint. Duclaud. Ducroz. Dufay. Dupont. Duportal. Dupouy. Durand (Rhône). Duvaux.

Escarguel.

Fallières. Farcy. Faure. Faye. Ferry (Jules). Floquet. Folliet. Fouquet. Fourot. Frébault. Fréminet.

Gagneur. Gailly. Galpin. Gambetta. Ganne. Garrigat. Gassier. Gasté (de). Gastu. Gatineaû. Gaudy. Germain (Henri). Gévelot. Gilliot. Giraud (Henri). Girault (Cher). Girerd. Gillot. Giraud (Henri). Grosgurin. Guichard. Guillemin. Guinot. Grosgurin. Guichard. Guillemin. Guinot. Guyot.

Hémon. Hérault. Horteur. Hugot.

Jacques. Jametel. Jeanmaire. Joigneaux.

Joly (Albert). Joubert. Journault. Jozon.

Labadié. Labitte (Somme). La Caze (Louis). Lacretelle (Henri de). Lafitte de Lajoannenque (de). Laisant. Lalanne. Lamy (Etienne). Lanel. Langlois, La Porte (de). Lasbaysses, Las-

Berre. Latrade. Laumont. Laussedat (Louis). Lavergne (Bernard). La Vieille. Lebaudy. Leblond. Le Cesne. Lecherbonnier. Leconia (Indre). Legrand (Louis) (Valenciennes, Nord). Legrand (Pierre) (Nord). Lelièvre (Adolphe). Le Monnier. Lepère. Lépouzé. Leroux (Aimé) (Aisne). Leroy (Arthur). Lesguillon. Levèque. Liouville. Lisbonne. Lockroy. Logerotte. Loubet. Lur-Saluces (comte Henri de).

Madier de Montjau. Magniez. Maigne (Jules). Maitret. Malézieux. Marcère (de). Marcou. Margaine Margue. Marion. Marmottan. Martin-Feuillée. Mas. Massot. Masure (Gustave). Mathé. Maunoury. Mayet. Médal. Méline. Ménard-Dorian. Menier. Mention (Charles). Mercier. Merlin. Mestreau. Millaud (Edouard). Mingasson. Mollien. Moreau.

Nadaud (Martin). Nalèche (de). Nédellec. Neveux. Ninard. Noël-Parfait. Noirot.
Osmoy (comte d'). Oudoul.
Papon. Parent. Parry. Pascal Duprat. Patissier. Pellet (Marcellin). Perin (Georges). Péronne. Perras. Petitbien. Philippe (Jules). Philippoteaux. Picart (Alphonse). Pinault. Plessier. Pompery (de). Ponlevoy (Frogier de). Proust (Antonin).

Rameau. Raspail (père) (Bouches-du-Rhône). Raspail (Benjamin) (Seine). Rathier (Yonne). Ratier (Morbihan). Renault (Léon). Reymond (Ferdinand) (Isère). Reymond (Francisque) (Loire). Reyneau (Saône-et-Loire). Richarme. Riondel. Robert de Massy. Roger-Marvaise. Rollet. Roudier. Roussel (Théophile). Rouvier. Rouvre. Roux (Honoré). Roys (comte de). Subillard.

Sallard. Salomon. Sarrien. Savary. Scrépel. Sée (Camille). Seignobos. Senard. Simiot. Simon (Fidèle). Sonnier (de). Souchuservinière. Spuller. Swiney.

Talandier. Tallon (Alfred). Tassin. Teilhard. Teissèdre. Tézenas. Thiessé. Thomson. Thourel. Tiersot. Tillancourt (de). Tirard. Tondu. Truelle. Turigny. Turquet.

Vacher. Varambon. Vernhes. Versigny. Viette. Villain.

Waddington (Richard). Wilson.

### ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Abbatucci. Amigues. Ancel. André (Jules). Anisson-Duperon. Arenberg (prince d'). Ariste (d'). Arras (d'). Avémar.

Baduel d'Oustrac. Baragnon. Barascud. Barcilon. Baudry d'Asson (de). Beauchamp (de). Bélizal (vicomte de). Berger. Bianchi. Biliais (de la). Biliotti (de). Blachère. Blin de Bourdon (vicomte). Bontoux. Bosredon (Alexandre de). Boulart (Landes). Bourgeois. Bourgoing (baron de). Bouvattier. Bouville (comte de). Boyer (Ferdinand). Brame (Georges). Breteuil (comte de). Brierre.

Cadillan (de). Cardenau (de). Casabianca (vicomte de). Castaignède. Cazeaux. Cesbron. Chambrun (vicomte de). Champagny (comte Jérôme de). Charlemagne. Chevreau (Léon). Cibiel. Clercq (de). Colbert-Laplace (comte de). Combes. Cossé-Brissac (comte de).

Daguilhon-Pujol. Darnaudat. David (baron Jérôme). Debuchy. Delafosse. Demaine (comte du). Detours. Dréolle (Ernest). Du Bodan. Dubois (Seine-Inférieure). Du Douët. Dufour (baron) (Lot). Dugué de la Fauconnerie. Durfort de Civrac (comte de). Eschasseriaux (baron). Eschasseriaux (René). Escourbaniès. Espeuilles (comte d'). Estignard.

Fairé. Faure. Feltre (duc de). Flandin. Foncade. Fournier (Charles).

Ganivet. Garnier-Bodéléac. Gaslonde. Gaudin. Gautier. Gavini. Gelcen (de). Ginoux de Fermon (comte). Godelle. Gonidec de Traissan (comte le). Gorsse (baron). Granier de Cassagnac (père). Granier de Cassagnac (Paul). Guilloutet (de).

Haentjens. Hamille (Victor). Harcourt (duc d'). Harispe. Haussmann (baron). Havrin-

Haentjens. Hamille (Victor). Harcourt (duc d'). Harispe. Haussmann (baron). Havrin-court (marquis d'). Hermary. Huon de Pe-

nanster.

Ioos.
Janvier de la Motte (père) (Eure). Janvier de la Motte (Louis) (Maine-et-Loire). Jolibois. Juigné (comte de).

Keiler. Kerjégu (Louis de). Kermenguy (vicomte de). Klopstein (de).
La Bassetière (de). Labat. Labitte (Oise). Laborde (de). La Chambre. Ladoucette (baron de). La Grange (baron de) (Nord). Lagrange (comte de) (Gers). Lamothe. Largentaye (de). La Rochefoucauld (duc de Bisaccia). La Rochejaquelein (marquis de). Laroche-Joubert.

La Rochette (de). Larrey (baron). Laurencon. Laurier (Clément). Lauriol. Lebourgeois. Leclère. Legrand (Arthur) (Manche). Le Marois (comte). Lenglé. Léon (prince de). Le Peletier d'Aunay (comte). Le Provost de Launay (Calvados). Le Provost de Launay (Côtes-du-Nord). Leroux (Alfred) (Vendée). Levert. Lezaud (Albert). Livois. Loqueyssis (de). Lordat (marquis de). Lorois (Finistère). Lucinge (prince de). Luppé (comte Louis de).

Mackau (baron de). Maillé (le comte de). Malarte. Maréchal. Michaut. Mitchell (Robert). Monteils. Mun (comte Albert de). Murat (comte Joachim).

Joachim).

Niel.
Ornano (Cunéo d').
Padoue (duc de). Partz (marquis de). Passy (Louis). Perrien (comte de). Perrochel (comte de). Peyrusse. Planté. Plichon. Prax-Paris. Prunières (comte de). Puiberneau (de).
Rainvilliers (de). Rauline. Raynaud (Dordogne). Renard (Léon). Ricot. Ræderer. Roissard de Bellet (baron). Rotours (des). Rouher. Rouxin. Roy de Loulay (Louis).
Saint-Martin (de). Saint-Paul (le baron de). Sarlande. Sarrette. Savoye. Sens. Septenville (baron de). Serph (Gusman). Silvestre. Soland (de). Soubeyran (de).
Tailleer. Telliez-Béthune. Thirion-Montauban. Thoinnet de la Turmelière. Touchard (le vice-amiral). Tron. Trubert.
Valfons (le marquis de). Valon (de). Veillet. Vendeuvre (général comte de). Villegontier (de la). Villiers. Vitalis.

#### N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE:

MM. Bonnet-Duverdier. Bruneau. Christophle (Albert) (Orne). Decazes (duc). Fourtou (de). Grévy (Jules). Guyot-Montpayroux. Joret des Closières. Lorois (Morbihan). Reille (baron). Renault-Morlière. Roques. Villars (du). Vinay.

#### SCRUTIN

Sur les conclusions du 2° bureau tendant à vali-lider l'élection de M. Tézenas, dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

> Nombre des votants..... 476 Majorité absolue..... 239 Pour l'adoption..... 476

Contre..... La Chambre des députés a adopté.

## ONT VOTÉ POUR :

MM. Abbatucci. Allain-Targé. Allègre. Allemand. Amigues. Ancel. Andrieux. Anglade. Anisson-Duperon. Anthoard. Ariste (d'). Arnoult. Arras (d'). Aulan (comte d'). Ayguesvives (comte d'). Azémar.

Baduel d'Oustrac. Baïhaut. Bamberger. Baragnon. Barascud. Barcilon. Bardoux. Barodet. Bastid (Raymond). Baudry-d'Asson (de). Baury. Bel (François). Bélizal (vicomte de). Belle. Benoist. Berger. Berlet. Bernier. Bert (Paul). Bertholon. Bethmont. Bianchi. Bienvenu. Biliais (de la). Biliotti (de). Bizot de Fonteny. Blachère. Blanc (Louis) (Seine). Blanc (Pierre) (Savoie). Blandin. Boissy d'Anglas (baron). Bonnaud. Bonnel. Bontoux. Borriglione. Bosredon (Alexandré;de). Bouchet. Boudeville. Boulard (Cher). Boulart (Landes). Bouquet. Bourgeois. Bourgoing (baron de). Bousquet. Bouteille. Bouthier de Rochefort. Bouvattier. Bouville (comte de). Boyer (Ferdinand). Boysset. Brame (Georges). Bravet. Brelay. Bresson. Breteuil (comte de). Breton (Paul). Brice (René). Brierre. (Brisson (Henri). Brossard. Bruneau. Buyat.

Cadillan (de). Cantagrel. Cardenau (de). Carnot (Sadi). Carrey (Emile). Casabianca (vicomte de). (Casimir Perier. Casse (Germain). Castaignéde. Cazeaux. Chalamet. Chaley. Chambrun (le vicomte de). Champagny (comte Jérôme de). Ghanal (général de). Chantemille. Charlemagne. Charpentier. Chauveau (Franck). Chavassieu. Cherpin. Chevandier. Chevreau (Léon). Chiris. Choiseul (Horace de). Choron. Christophle (Isidore) (Drôme). Clémenceau. Cochery. Codet. Colbert-Laplace (comte de). Colin. Combes. Constans. Cossé-Brissac (comte de). Costes. Cotte. Colbert-Laplace (comte de). Costes. Cotte. Colverier. Crozet-Fourneyron.

Daguilhon-Pujol. Danelle - Bernardin. Da-

ron. Daumas. Dautresme. David (baron Jérome). David (Indre). Debuchy. Defoulenay. Delafosse. Demaine (comte du). Denfert-Rochereau (colonel). Deschanel. Desseaux. Dethou. Devade. Devaux. Develle. Devès. Dréo. Dreux. Drumel. Du Bodan. Dubois (Côte-d'or). Dubois (Seine-Inférieure). Ducamp. Duchasseint. Duclaud. Ducroz. Du Douët. Dufay. Dufour (baron) (Lot). Dugué de la Fauconnerie. Dupont. Duportal. Dupony. Durand (Rhôue). Dussaussoy. Dutreil. Duvaux.

Egremont (d'). Escarguel. Escourbaniès. Estignard.
Fairé. Fallières. Farcy. Faure. Fauré. Faye. Feltre (duc de). Ferry (Jules). Flandin. Floquet. Folliet. Fouquet. Fournier (Charles). Fourot. Frébault. Fréminet.
Gagneur. Gailly. Galpin. Gambetta. Ganne. Garnier-Bodéléac. Garrigat. Gassier. Gasté (de). Gastu. Gatineau. Gaudin. Gaudy. Gautier. Gavini. Gelcen (de). Germain (Henri). Gévelot. Gilliot. Ginoux de Fermon (comte). Giraud (Henri). Girault (Cher). Girerd. Giret. Pouzol. Gleizal. Goblet. Godelle. Gonidec de Traissan (comte le). Gorsse (baron). Grandpierre. Greppo. Grévy (Albert). Grollier. Grosgurin. Guichard. Guillemin. Guilloutet (de). Guinot. Guyot.

Hamille (Victor). Harcourt (due d'). Harispe.

(de). Guinot. Guyot.
Hamille (Victor). Harcourt (duc d'). Harispe,
Haussmann (baron). Havrincourt (marquis d').
Hémon. Hérault. Hermary. Horteur. Hugol.
Huon de Penanster.

Jacques. Jametel. Janvier de la Motte (père) (Eure). Janvier de la Motte (Louis) (Maine-et-Loire). Jeanmaire. Joigneaux. Joly (Albert). Joubert. Journault. Jozon. Juigné (comte

(Eure). Janvier de la Motte (Louis) (Maine-elLoire). Jeanmaire. Joigneaux. Joly (Albert).
Joubert. Journault. Jozon. Juigné (comte
de).
Kerjégu (Leuis de). Kermenguy (vicomte de).
Klopstein (baron de).
Labadié. Labat. Labitte (Oise). Laborde
(de). La Caze (Louis). La Chambre. Lacretelle (Henri de). Ladoucette (de). Laffitte de
Lajoannenque (de). La Grange (baron de)
(Nord). Étisant. Lalanne. Lamothe. Lamy
(Etienne). Lanel. Langlois. La Porte (de).
Largentaye (de). La Rochefoucauld, duc de
Bisaccia. Lachejaquelein (marquis de). La Rochette (de). Larrey (baron). Labaysse. Lasserre. Latrade. Laumond. Lauriol. Laussedat (Louis). Lavergne (Bernard). La Vieille.
Lebaudy. ¡Leblond. Lebourgeois. Le Cesne.
Lecherbonnier. Leconte (Indre). Legrand (Arthur) (Manche). Legrand (Louis) (Valenciennes,
Nord). Legrand (Pierre) (Nord). Lelièvre (Adophe). Le Monnier. Lenglé. Léon (prince de).
Le Peletier d'Aunay (comte). Lepère. Lépouzé. Le Provost de Launay (Côtes-du-Nord).
Leroux (Aimé) (Aisne). Leroux (Alfred) (Vendée). Leroy (Arthur). Lesguillon. Levèqua
Levert. Lezaud (Albert). Liouville. Lisbonne.
Livois. Lockroy. Logerotte. Loqueyssie (de).
Lordat (marquis de). Lorois (Finistère). Loubet. Lucinge (prince de). Luppé (comte Louis
de). Lur-Saluces (comte Henri de).

Mackau (baron de). Madier de Montjau. Magniez. Maigne (Jules). Maillé (comte de). Maitret. Malartre. Malézieux. Marcère (de). Marcou. Margaine. Margue. Marion. Marmottan.
Martin-Feuillée. Mas. Massot. Masure (Gustave). Mathé. Maunoury. Mayet. Médal.
Méline. Ménard. -Dorian. Menier. Mention
(Charles). Mercier. Merlin. Mestreau. Michaut. Millaud (Edouard). Mingasson. Molilen. Monteils. Moreau. Mun (comte Albert
de). Murat (comte Joachim).
Nadaud (Martin). Nalèche (de). Nédellec.
Nevaux. Ninard. Noël-Parfait. Noirot.
Osmoy (comte d'). Oudoul.
Padoue (duc de). Papon. Parent. Parry.
Partz (marquis de). Passal Duprat. Passy
(Louis). Patissier. Pellet (Marcellin). (Ferdichon. Pempery (de). Panenau (Loon). Rauline.
Rainvilliers (de). Ramea